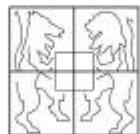


**GROUPE D'ECONOMIE
MONDIALE**



SCIENCES PO

**Quel avenir pour l'initiative sectorielle en faveur du coton
après l'échec de Cancún ?**

Sébastien Miroudot

Mars 2004

Le 30 avril 2003, quatre pays d'Afrique sub-saharienne –le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad- ont déposé au comité de l'agriculture de l'OMC un document intitulé « Réduction de la pauvreté : initiative sectorielle en faveur du coton ». Faisant suite à la grave crise traversée par leur secteur cotonnier en 2001-2002, il s'agit d'une proposition visant à supprimer progressivement les subventions des pays développés qui provoquent des distorsions sur les prix mondiaux. C'est à Cancún durant les travaux de la 5^{ème} réunion ministérielle de l'OMC que la proposition a été examinée. Elle est originale pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'il s'agit d'une initiative de quatre petits pays africains qui introduisent dans l'agenda de la négociation commerciale multilatérale une discussion sur un problème urgent les concernant directement. Ensuite parce qu'ils ne demandent pas dans leur initiative une aide au développement supplémentaire ou un traitement spécial et différencié mais tout simplement l'application des règles de base du système commercial international avec la suppression de subventions qui provoquent des distorsions sur les prix.

Sur le plan des principes, il est difficile pour les principaux pays pourvoyeurs de subventions, essentiellement les Etats-Unis et l'Union européenne, de contester la légitimité de la démarche des pays africains, a fortiori lorsqu'il s'agit d'un différend aussi symbolique opposant quatre PMA parmi les plus pauvres du monde aux deux superpuissances commerciales. Pourtant c'est une fin de non recevoir qui a été donnée à l'initiative sectorielle en faveur du coton à Cancún et le dossier a sans doute participé à l'échec global de la Ministérielle.

Alors que les membres de l'OMC s'efforcent de relancer la négociation commerciale internationale, on peut se demander quelles sont les chances de l'initiative sectorielle sur le coton d'aboutir. La récente remontée des cours mondiaux a affaibli la position des pays

africains qui justifient leur proposition par l'urgence de la situation et l'impact sur la pauvreté de la distorsion des prix. Pour autant cette embellie conjoncturelle n'enlève rien à l'existence de dispositifs de soutien qui lors d'une nouvelle crise aboutiraient aux mêmes conséquences qu'en 2001-2002 à savoir des subventions record, une surproduction et un effondrement des prix pénalisant les producteurs africains (qui exportent l'essentiel de leur production et n'ont pas les mêmes soutiens en cas de chute des prix). La campagne 2004-2005 ne s'annonce pas par ailleurs très favorable¹.

Après une brève description de l'enjeu économique que représente le coton pour les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, ce document analyse dans une première partie les subventions au coton et leur effet potentiel sur les prix mondiaux à la lumière des dernières études empiriques disponibles. Dans une seconde partie est discutée l'initiative sectorielle du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad et la manière dont elle a été accueillie à l'OMC. Enfin une troisième partie examine les pistes pour que l'initiative aboutisse après l'échec de Cancún et au-delà s'interroge sur le rôle que peut jouer le coton dans les stratégies de développement de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

I – Le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre et l'effet des subventions américaines et européennes sur les revenus de la filière

Le coton est la principale culture d'exportation dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ces pays sont parvenus depuis les années 1970 à multiplier par cinq leur production et à faire du coton une filière dynamique assurant un revenu à plus de 10 millions de personnes avec d'importantes retombées économiques et sociales pour l'ensemble de la région. Or en l'espace de cinq ans (1997-2002) le cours du coton a diminué de 50% pour atteindre 35 cents la livre lors de la campagne 2001-2002, son plus bas niveau historique en termes réels « depuis l'invention de l'égreneuse en 1793 » (Estur, 2003a). La concurrence des fibres synthétiques et l'atonie de la conjoncture économique mondiale peuvent expliquer en partie cette chute des prix mais il est difficile de ne pas y voir aussi l'effet des 5 milliards de

¹ Le modèle du Comité Consultatif International du Coton (CCIC) prévoit pour 2004-2005 une production mondiale record de 22,2 millions de tonnes, une diminution de la consommation et une chute des prix à 60 cents la livre (Estur, 2004).

dollars de subventions accordées chaque année par les pays développés à leurs producteurs de coton sur la période 1999-2002² (dont 3 milliards par les Etats-Unis et l'Union européenne).

L'enjeu économique du coton pour les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre

L'Afrique de l'Ouest et du Centre³ représente une part relativement faible de la production mondiale de coton, 4%, mais une part plus significative des exportations mondiales, 17% en 2002 (CCIC, 2003). Les quatre pays de l'initiative sectorielle sur le coton à l'OMC réalisent pratiquement les deux tiers de la production de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le coton est leur principale exportation agricole et correspond à environ 40% des revenus à l'exportation du Bénin et du Burkina Faso, 30% du Mali et du Tchad. La contribution du coton au PIB de ces quatre économies va de 5 à 10%.

Environ deux millions d'agriculteurs produisent en Afrique de l'Ouest et du Centre un peu plus de 2 millions de tonnes de coton graine et un million de tonnes de coton fibre. Avec les activités d'égrenage, de fourniture des intrants, de transport et de commercialisation et en incluant l'ensemble des familles vivant de ces activités, on estime entre 10 et 15 millions le nombre de personnes dans la région dont les revenus dépendent directement du coton. Par-delà ces statistiques, il faut souligner le rôle du coton en matière de développement des zones rurales et de réduction de la pauvreté (Fortucci, 2002 ; Zongo, 2002). La production cotonnière en Afrique de l'Ouest et du Centre a doublé dans les années 1990, essentiellement par une augmentation des surfaces cultivées, avec une incidence directe sur la pauvreté qui a diminué dans les zones cotonnières alors qu'elle augmentait ailleurs. Cette extension des zones cultivées ne s'est pas faite au détriment des cultures vivrières et les a au contraire favorisées grâce à un système approprié de rotation des cultures (Goreux, 2003a).

L'Afrique de l'Ouest et du Centre dispose indéniablement d'un avantage comparatif dans la production cotonnière et même d'un avantage absolu. D'une part, son climat et ses sols permettent de bons rendements, d'autre part la récolte manuelle qui y est pratiquée fournit un coton de meilleure qualité. Ses coûts de production sont inférieurs à ceux observés chez ses principaux concurrents : environ 30 cents par livre contre plus du double aux Etats-Unis,

² Les montants des dispositifs de soutien cités dans l'ensemble du document sont ceux évalués par le Comité Consultatif International du Coton (CCIC).

³ En se limitant aux pays producteurs de coton : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Nigeria, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo. Le CCIC dans ses statistiques regroupe aussi les 4 pays de l'initiative coton dans un sous-ensemble « Afrique francophone » sans le Ghana et le Nigeria.

principal pays exportateur (CCIC, 2003)⁴. Le taux de rendement à l'égrenage est aussi élevé, 40 à 43% en moyenne, alors qu'il n'est que de 34-36% par exemple en Inde (Badiane et al., 2002). Il faut enfin souligner qu'il n'existe pas d'autre culture d'exportation en Afrique de l'Ouest et du Centre offrant la même compétitivité économique et pouvant remplacer le coton. D'où une dépendance assez forte des économies de cette région à son prix mondial et des répercussions importantes sur la vie rurale quand ce dernier chute en l'absence de cultures alternatives.

Les subventions au coton

Les principaux producteurs mondiaux de coton ont tous des mesures de soutien à la production et aux prix (tableau 1). En 2001/2002, les subventions dans le secteur cotonnier ont atteint un niveau record de 5,8 milliards de dollars. En tête des pays ayant accordé cette année-là les soutiens les plus importants, on trouve les Etats-Unis avec 3,3 milliards. Dans le cadre du *Farm Bill* voté en 2002, le programme d'aide américain est pérennisé pour les 5 prochaines campagnes cotonnières à venir.

La Chine, premier producteur mondial, se place en deuxième position avec 1,2 milliards de soutiens durant la campagne 2001/2002. On connaît assez mal les subventions chinoises et de ce fait la plupart des études se concentrent sur les subventions américaines et européennes. Or le montant des subventions chinoises semble aussi très élevé et la Chine joue un rôle central dans la détermination du prix mondial du coton en fonction de ses importations et de sa production domestique. Les subventions chinoises doivent cependant progressivement disparaître dans le cadre de l'adhésion du pays à l'OMC.

L'Union européenne arrive en troisième place avec 957 millions de dollars de subventions en 2001/2002. Seuls deux pays de l'UE produisent et exportent du coton : l'Espagne (10 000 producteurs) et la Grèce (90 000 producteurs) qui ne représentent que 2,5% de la production mondiale. Le coton européen est toutefois commercialisé en même temps que celui de l'Afrique sub-saharienne et l'Europe est un importateur net de coton qui est un partenaire privilégié de la région, c'est pourquoi les subventions européennes sont aussi dans le collimateur des pays africains. De façon plus marginale, l'Egypte, la Turquie, le Brésil et le Mexique ont des mécanismes de soutien au coton pour des montants cependant sans comparaison avec les Etats-Unis, la Chine et l'Union européenne (de 10 millions de dollars pour le Brésil à 60 millions pour l'Egypte).

⁴ Cette compétitivité dépend cependant du taux de change du Franc CFA avec le dollar, voir Goreux (2004b).

D'après le CCIC, seuls la Chine et les Etats-Unis accordent des aides directes à l'exportation dont l'effet économique est le plus immédiat sur la baisse du prix mondial mais le montant en est faible (121 millions en 2001/2002). L'Union européenne s'estime exonérée de toute responsabilité dans la chute des prix car ses soutiens ne sont pas liés à l'exportation et la réforme en cours de la Politique Agricole Commune accentue le «découplage» entre le soutien et la production. Dans le jargon de l'Accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round, les aides européennes passent de la «boîte bleue» (soutiens peu découpés ayant un effet de distorsion sur les échanges) à la «boîte verte» (aides à l'effet limité sur la production et introduisant peu de distorsions dans les échanges). Les aides américaines sont à l'opposé essentiellement dans la «boîte orange» avec le plus de distorsions sur les échanges mais les Etats-Unis aussi mettent en oeuvre le découplage depuis le *Farm Bill*. Si ces distinctions ont une importance juridique dans le cadre de l'application des accords de l'Uruguay Round et concernant les formes que pourrait prendre la disparition progressive des subventions au coton proposée par les pays africains, il ne faut toutefois pas leur accorder une trop grande signification sur le plan économique. La réduction de la distorsion dans les échanges d'une aide découpée est toute relative⁵ et face à des montants de subventions aussi considérables que ceux du coton, un impact «atténué» sur les prix pourrait être un impact fort y compris pour les soutiens classés à l'OMC dans la «boîte verte».

Les prix au producteur aux Etats-Unis et en Europe lors de la campagne 2001/2002 étaient respectivement de 90% et 154% plus élevés que les prix mondiaux. Ceci correspond à un taux de subventionnement bien supérieur à ce qui peut exister dans d'autres produits agricoles comme le blé, le maïs ou le riz. A la fois aux Etats-Unis et en Europe, la culture du coton est de fait plus attractive que celle des céréales, du soja ou des oléagineux qui bénéficient de soutiens moindres et les dispositifs d'aide nécessitent des mesures pour empêcher de nouveaux agriculteurs de rentrer dans la production de coton.

Quel est l'effet économique des subventions au coton ?

L'effondrement des prix du coton lors de la campagne 2001/2002 a coïncidé avec un niveau record de subventions. Pour autant cette simultanéité ne signifie pas forcément un lien de cause à effet, si ce n'est une forte présomption d'une surproduction et d'une distorsion des prix liée aux subventions. Mais l'augmentation des aides aux producteurs pourrait tout aussi bien être la conséquence des difficultés du marché du coton soumis à la concurrence de la

⁵ Voir Baffes et de Gorter (2003) pour une analyse économique du découplage.

fibre synthétique. En 2001, la consommation de polyester a pour la première fois dépassé celle du coton. La part du coton dans les fibres textiles n'a cessé de diminuer ces dix dernières années, passant de 50% au début des années 1990 à 40% aujourd'hui. La compétitivité de la fibre synthétique est renforcée lorsque le prix du pétrole baisse comme c'était le cas en 2001/2002.

Le tableau 2 propose une synthèse des études empiriques qui ont été menées sur l'impact des subventions cotonnières. Les travaux du Comité Consultatif International du Coton ont été le plus souvent cités dans le débat sur l'initiative sectorielle des pays africains. Le modèle du CCIC montre que le prix du coton aurait été de 70% plus élevé en l'absence de subventions lors de la campagne 2001/2002. Le secrétariat du CCIC chiffre à 920 millions de dollars le manque à gagner pour l'Afrique lors de cette campagne du simple fait des subventions (Townsend, 2003b). Il est intéressant de noter que cette étude empirique est celle qui trouve l'effet le plus spectaculaire sur les prix et les pertes les plus importantes pour les pays africains. Ceci est en particulier lié à l'analyse de la campagne 2001/02 qui a vu un effondrement du prix mondial et un niveau record de subventions mais les résultats pour la campagne suivante (+15% sur le prix mondial et des pertes de 230 millions de dollars pour les pays africains) sont aussi élevés au regard des autres études empiriques.

La distorsion dans les échanges provoquée par les subventions américaines a fait l'objet d'une attention particulière puisqu'elles représentent plus de 50% de l'ensemble des subventions versées aux producteurs de coton dans le monde. L'étude d'Oxfam (2002) qui a été à l'origine du débat public sur l'impact des subventions au coton sur les économies d'Afrique sub-saharienne concerne uniquement les Etats-Unis. Reprenant les résultats du modèle du CCIC elle indique que les recettes d'exportation auraient été supérieures en 2001/2002 de 33 millions de dollars au Bénin, 28 millions au Burkina Faso, 16 millions au Tchad et 43 millions au Mali en l'absence des seules subventions américaines.

Toutes les études empiriques reportées dans le tableau 2 utilisent des modèles en équilibre partiel pour analyser l'effet des subventions sur les prix, à l'exception de la dernière qui précisément fait la critique de ce type de modèles (Shepherd, 2004). Les représentations en équilibre partiel de l'offre et de la demande mondiale de coton (et dans les différents pays producteurs et consommateurs) ont des résultats qui dépendent fortement des élasticités-prix choisies (dont il n'existe pas vraiment de mesure fiable et qui sont des hypothèses dans les modèles qui ont servi à étudier la situation du coton). L'équilibre partiel contraint à considérer comme inchangées les courbes d'offre et de demande quand on retire les subventions (ce qui

ne rend pas compte des ajustements de la production susceptibles de se produire ni des phénomènes de substitution par exemple avec la fibre synthétique). Comme l'explique Ben Shepherd, les résultats des simulations faites avec ces modèles sont déjà inscrits dans les choix théoriques qui ont présidé à leur construction. Des hypothèses différentes en matière d'élasticités aboutissent par ailleurs à d'importants écarts dans les résultats. On voit bien dans le tableau 2 le large éventail des évaluations de l'impact des subventions sur le prix mondial : de +2,8% dans l'étude de Tokarick (2003) à +70% dans les travaux du CCIC. Cela ne veut pas dire que ces études empiriques sont nécessairement «fausses» ou qu'elles ne capturent pas la réalité mais en tout cas qu'elles partent d'hypothèses et de constructions théoriques différentes qui affectent les résultats qu'elles peuvent donner.

A partir d'une méthodologie différente (un modèle VAR), Shepherd (2004) propose une vision que l'on pourrait qualifier d'hétérodoxe concernant l'effet des subventions américaines. Ce type de modèle étudie les variations des séries temporelles sans idée préconçue sur les relations qui peuvent exister entre les différentes variables. Un résultat surprenant est que les subventions des Etats-Unis dont le montant est colossal ne semblent pas avoir d'impact significatif dans la détermination du prix mondial du coton. Le modèle utilisé par l'ICAC pour les prévisions en matière de prix -et qui donne de bons résultats- n'intègre pas non plus comme variable exogène le niveau des subventions. Il faut toutefois être prudent, cela ne veut pas forcément dire qu'elles ne jouent pas un rôle. Leur effet pourrait très bien être implicite dans d'autres variables utilisées. A noter aussi que ce résultat concerne uniquement les subventions américaines, il pourrait être différent pour les subventions européennes ou chinoises. Il y a donc là une invitation à de nouvelles recherches quant à l'effet réel des subventions sur les prix et il a sans doute manqué jusqu'à maintenant dans le débat autour de l'initiative sectorielle sur le coton une véritable discussion à partir de travaux empiriques contradictoires.

Par ailleurs, à défaut d'un effet sur les prix, l'étude montre un impact fort des subventions américaines sur la production et la consommation de coton. Un prix plus faible du coton n'est qu'une partie du préjudice que les subventions des pays développés pourraient causer aux économies africaines. Même à un prix mondial inchangé, une redistribution des parts de marché au profit des producteurs américains et européens et au détriment des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre provoquerait une perte pour ces derniers. Un modèle d'équilibre général calculable serait nécessaire pour pleinement appréhender cette partie de la question,

ce qui n'a pas encore été fait. Un autre impact important des subventions pourrait aussi provenir de leur effet sur la volatilité des prix⁶.

Le résultat de Shepherd (2004) va aussi dans le sens des travaux de la Banque mondiale qui montrent que les pays en développement sont dans l'agriculture davantage victimes des barrières tarifaires et d'un accès au marché insuffisant que des subventions aux producteurs (Banque mondiale, 2003). En ce sens, les différentes campagnes menées contre les subventions dans l'agriculture se tromperaient de cible. Mais pour autant cela ne veut pas dire que ces subventions ne jouent aucun rôle et ne participent pas du préjudice causé par les politiques agricoles des pays développés.

Enfin, il existe aussi une autre question que les études empiriques actuelles n'abordent pas suffisamment, celle de savoir si les filières cotonnières africaines pourraient profiter d'un marché sans subventions en adaptant leur offre et si les gains retirés d'une telle situation seraient pleinement transmis aux producteurs. En Afrique francophone, le secteur était encore il y a peu de temps organisé autour de sociétés parapubliques disposant d'un monopole à l'achat et à l'exportation et les réformes engagées sont dans certains pays à la fois récentes et incomplètes (le tableau 3 donne un aperçu de l'organisation actuelle des filières cotonnières dans un échantillon de pays africains).

II - L'initiative sectorielle en faveur du coton

Lors d'une session extraordinaire du Comité de l'agriculture de l'OMC, le 30 avril 2003, une proposition conjointe a été déposée par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad pour rechercher une solution à la distorsion des prix du coton provoquée par les subventions des pays développés⁷. Intitulé « Réduction de la pauvreté : initiative sectorielle en faveur du coton », le document soumis par les quatre pays rappelle d'abord les engagements pris à Doha concernant le rôle du commerce dans le développement et le remède à apporter aux distorsions dans les échanges agricoles mondiaux, spécialement quand elles concernent les Pays les Moins Avancés. Deux solutions sont proposées pour régler la question spécifique du coton. Tout d'abord, la mise en place à Cancún d'un plan de réduction des soutiens à la production en vue de leur élimination totale sur trois ans (2004-2006). Ensuite, des mesures

⁶ Baffes (2004) examine cette question.

⁷ TN/AG/GEN/4 du 16 mai 2003, suivi d'une proposition sur les modalités de mise en œuvre TN/AG/GEN/6 du 4 août 2003.

transitoires sous forme d'indemnisation financière pour les pertes subies tant que les subventions n'ont pas été éliminées.

Une initiative originale

Le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, a fait lui-même le déplacement à Genève pour appuyer à l'OMC le 10 juin 2003 l'initiative sectorielle en faveur du coton. Dans un discours devant le Comité des négociations commerciales, il a plaidé pour le libre-échange et l'application des règles de l'OMC, un message qui a pu surprendre de la part d'un petit pays en développement. Dans son discours, il a souligné que son pays ne demandait ni aide, ni règles d'exception mais un respect des engagements pris à Doha. Il a indiqué que pour le Mali le préjudice lié aux subventions sur le coton en 2001/2002 était établi à 43 millions (étude du CCIC) alors que le pays a reçu pour cette période 37 millions de dollars d'aide au développement. Autre mise en perspective intéressante : le montant total des subventions américaines en 2001/2002 représentait 3,3 milliards de dollars, soit 1,4 fois le PIB du Burkina Faso...

Un tel message n'a pu que mettre mal à l'aise les Etats-Unis et l'Union européenne car il met en lumière les contradictions qui existent entre leur politique agricole et leur politique en faveur du développement. La conciliation entre les deux passait jusqu'à présent par le « traitement spécial et différencié ». Pour maintenir les systèmes d'aide à leur agriculture tout en évitant de pénaliser les pays les plus pauvres, les Etats-Unis et l'Union européenne accordaient des préférences tarifaires aux pays en développement (système des préférences généralisées et dans le cas de l'Afrique accord de Cotonou et initiative « Tout sauf les armes » pour les Européens, GSP-LDCs et « Africa Growth Opportunity Act » pour les Américains). L'avantage pouvait prendre aussi la forme de quotas comme dans le cas du textile. Enfin, les effets des subventions sur les prix mondiaux pouvaient être traités dans le cadre de mécanismes de stabilisation des prix avec une aide financière se déclenchant quand les cours devenaient trop bas (Stabex dans les conventions de Lomé, article 68 de l'accord de Cotonou). Cette logique du traitement spécial et différencié a été dénoncée par de nombreux auteurs⁸. Elle ne permet pas d'éviter les effets du protectionnisme agricole des pays développés sur les pays pauvres et elle encourage les pays en développement à mettre en place d'importantes barrières protectionnistes dont ils sont les premiers les victimes.

⁸ Voir par exemple Hoekman et al. (2003), Srinivasan (1998) et le rapport de la Banque mondiale précédemment cité (Banque mondiale, 2003).

L’initiative sectorielle sur le coton marque ainsi un important tournant en prenant au mot les discours sur le rôle du commerce dans le développement et en proposant une véritable libéralisation des échanges agricoles. Celle-ci était déjà un objectif pour les pays en développement avec de fortes capacités exportatrices comme ceux du groupe de Cairns et à Cancún du G21. Le message est en revanche nouveau de la part de pays appartenant au groupe des PMA. Il a d’ailleurs aussi provoqué quelques débats à l’intérieur de ce groupe.

L’autre originalité de l’initiative sectorielle sur le coton est la voie choisie pour régler le problème, celle de la négociation commerciale multilatérale. C’est la première fois que des pays africains présentent une telle requête à l’OMC et prennent l’initiative d’introduire un nouveau sujet de négociation qui défend leurs intérêts. La question des subventions agricoles faisait bien sûr l’objet d’un traitement dans le cadre de l’Accord sur l’agriculture. Le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad ont demandé que la question soit isolée compte tenu de l’importance vitale du coton pour leur économie et de l’urgence des décisions à prendre. Plutôt que d’attendre l’achèvement du Doha Round dont le dossier agricole sera le plus délicat à régler, ils ont souhaité qu’à Cancún même un plan d’élimination des subventions au coton soit adopté, en faisant du coton un produit spécifique traité à part. Là encore, l’initiative dérange les Etats-Unis et l’Union européenne qui ne veulent pas faire du coton un cas d’élimination des subventions pouvant faire école pour les autres produits agricoles, mais aussi les pays en développement non producteurs de coton qui souhaiteraient que les dispositifs protectionnistes sur leurs propres exportations bénéficient d’une solution analogue.

Le Brésil a lui choisi la voie du règlement des différends pour contester les subventions américaines. Par une communication du 27 septembre 2002, il a demandé l’ouverture de consultations avec les Etats-Unis sur divers dispositifs de soutien aux producteurs de coton jugés contraires à l’Accord sur les subventions et les mesures compensatoires et l’Accord sur l’agriculture. L’échec de ces consultations a entraîné en mars 2003 la création d’un panel pour régler le différend entre le Brésil et les Etats-Unis. Le Bénin puis le Tchad ont décidé de se porter tierce partie, un statut qui leur permettra de présenter des communications lors de la procédure et d’appuyer les demandes du Brésil. Cette voie juridique apparaît complémentaire à celle de la négociation choisie par les pays africains en attaquant «sur deux fronts » les subventions américaines. Toutefois, la solution apportée au différend dans le cadre de la procédure actuelle ne concernera que le Brésil et non les pays tierce partie⁹. La question se

⁹ Telle semble être la doctrine mais la question n’a en fait jamais été réellement tranchée comme le fait remarquer El Hadji Diouf (2003).

pose donc pour les pays de l'initiative sectorielle sur le coton de prolonger leur action eux aussi au niveau juridique, particulièrement après l'échec de Cancún. S'ils n'ont pas choisi cette voie, c'est aussi en raison de son coût. La procédure devant l'Organe de Règlement des Différends de l'OMC est longue et nécessite des ressources juridiques et financières qui peuvent faire obstacle à son utilisation par de petits pays en développement.

Comment l'initiative coton a été accueillie à Cancún ?

Si l'initiative du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad n'a pu aboutir suite à l'échec de la Ministérielle de Cancún, on peut néanmoins qualifier de succès la demande faite auprès de l'OMC par les quatre pays africains. D'une part parce qu'il s'agit de la première initiative de ce type et qu'elle a reçu un large écho en étant inscrite à l'ordre du jour de la conférence Ministérielle de Cancún, prouvant que l'OMC peut être une tribune pour les pays en développement et que leur action coordonnée peut avoir un impact sur la négociation commerciale multilatérale. D'autre part, parce que l'initiative a reçu un large soutien et sa légitimité n'a pu être remise en cause, y compris par les deux grandes puissances économiques jugées responsables par leurs subventions de distorsions sur le marché du coton, les Etats-Unis et l'Union Européenne. Leurs délégations se sont certes employées en coulisse à contrer l'initiative africaine, mais dans les discours Robert Zoellick et Pascal Lamy n'ont pu que reconnaître la réalité de la crise du coton africain et la nécessité d'une action urgente.

Lors de son examen en session plénière, l'initiative du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad a été accueillie favorablement par un plus grand nombre de pays qu'on pouvait le penser. Les pays du groupe de Cairns ont comme on pouvait s'y attendre saisi l'occasion de dénoncer les subventions agricoles américaines et européennes. L'Argentine, le Canada et l'Australie ont apporté un franc soutien à l'initiative africaine. Mais un grand nombre de pays du G90¹⁰ ont eux aussi soutenu les propositions de leurs partenaires même si le traitement à part du coton pourrait leur être défavorable. Ces pays ont cependant souligné qu'il existait d'autres produits que le coton faisant face aux mêmes difficultés. Ce qui est intéressant est qu'ils suivent le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad dans leur nouvelle approche consistant à demander une véritable libéralisation des échanges plutôt qu'un traitement spécial et différencié. Il est cependant encore trop tôt pour y voir un profond revirement au sein du G90 qui dans le reste de la réunion a défendu un traitement spécial et différencié offrant encore davantage de flexibilité, ce qui n'est pas contradictoire (cf. infra).

¹⁰ Regroupant les Pays les Moins Avancés, les pays ACP et l'Union africaine.

Principaux accusés dans le dossier du coton, les Etats-Unis sont arrivés à Cancún avec une contre-proposition, celle de ne pas s'arrêter au coton fibre dans l'effort de suppression des distorsions aux échanges mais de traiter le problème au niveau de l'ensemble de la filière. Si la demande pour la fibre est en effet morose, c'est aussi parce qu'en aval de la chaîne de production le textile et le vêtement sont eux aussi victimes d'un fort protectionnisme¹¹. La proposition américaine était donc de discuter de l'ensemble de la chaîne de production du secteur textile, de la fibre coton ou synthétique à l'habillement et de l'ensemble des types de barrières à l'échange, protection tarifaire et non tarifaire, en incluant les subventions. Quelque part la proposition est habile car effectivement c'est l'ensemble de la filière textile qui subit des distorsions aux échanges dont les pays en développement sont les premiers les victimes. Mais on ne peut vraiment écarter l'aspect tactique de la proposition américaine visant à gagner du temps (celui nécessaire aux travaux d'un vaste examen du secteur textile) et à minimiser la question des subventions américaines sur le coton (en rouvrant le débat sur l'Accord sur le Textile et le Vêtement). Le procédé n'a pas fonctionné car derrière la bonne volonté de traiter l'ensemble des problèmes de la filière textile les Etats-Unis ont opposé un non catégorique à toute remise en cause de leurs subventions cotonnières.

Du côté de l'Union européenne, Pascal Lamy a tenu un discours assez flou à la fois de soutien à l'initiative sectorielle sur le coton, avec la volonté d'éliminer les subventions, tout en indiquant que les subventions européennes n'étaient pas responsables de la chute des cours mondiaux et n'étant pas des subventions à l'exportation n'avaient pas vocation à être éliminées. Si le discours était ambigu, la négociation a montré que la position européenne était cependant claire et identique à celle américaine : ne pas remettre en cause les subventions actuelles en dehors de la réforme en cours de la PAC.

Les Etats-Unis et l'Union européenne ont par ailleurs rejeté l'idée de compensation pour laquelle les accords de l'OMC n'offrent aucune base juridique, sans cependant fermer la porte à un transfert financier pour les pays africains producteurs de coton mais sous forme d'aide au développement.

Devant cette opposition ferme à l'adoption des propositions africaines, le secrétariat de l'OMC est sorti de sa réserve et le directeur général de l'organisation, Supachai Panitchpakdi a pris lui-même la responsabilité d'être le facilitateur d'un groupe de travail spécifique sur le

¹¹ Ce qui porte préjudice aux pays africains producteurs. Baffes (2004) cite une étude de la Cotton Research and Development Corporation estimant à 4% l'augmentation du prix du coton à la suite du démantèlement des quotas.

coton. Il n'a pu cependant obtenir aucune flexibilité de la part des Etats-Unis et de l'Union européenne. Le draft de déclaration ministérielle présenté l'avant-dernier jour de la réunion appelle à l'ouverture de consultations sur le sujet dans diverses instances internationales et à rediriger l'aide au développement pour la diversification des économies où le coton représente une part majeure du PIB :

« Nous reconnaissons l'importance du coton pour le développement d'un certain nombre de pays en développement et comprenons la nécessité d'une action urgente pour traiter les distorsions des échanges sur ces marchés. En conséquence, nous donnons pour instruction au Président du Comité des négociations commerciales de tenir des consultations avec les Présidents des Groupes de négociation sur l'agriculture, sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et sur les règles pour traiter l'incidence de distorsions qui existent dans le commerce du coton, des fibres synthétiques et artificielles, des textiles et des vêtements afin d'assurer un examen global de l'ensemble du secteur. Il est donné pour instruction au Directeur général de tenir des consultations avec les organisations internationales pertinentes, y compris les institutions de Bretton Woods, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Centre du commerce international, pour orienter effectivement les programmes et les ressources existants vers la diversification des économies dans lesquelles le coton représente la majeure partie du PIB. Les Membres s'engagent à s'abstenir d'utiliser leur pouvoir discrétionnaire dans le cadre du paragraphe 1 de l'Annexe A afin d'éviter de procéder à des réductions du soutien interne pour le coton. »

C'est une autre manière de donner une fin de non recevoir à l'initiative sectorielle sur le coton puisque le message envoyé aux pays africains est de trouver d'autres productions ! Ce texte a à juste titre provoqué la colère et la déception chez les pays africains à l'origine de l'initiative sur le coton. Si d'autres sujets de négociation ont empêché de trouver un accord, les sujets de Singapour ayant été le déclencheur de l'arrêt prématûr des travaux de la réunion, beaucoup d'observateurs pensent que le coton a été lui aussi déterminant, en particulier pour les Etats-Unis qui ont rapidement accepté l'idée d'échec de la Ministérielle de Cancún.

Un dernier point mérite d'être souligné. Les ONG ont joué un rôle tout particulier dans l'introduction de l'initiative sectorielle en faveur du coton. Plusieurs campagnes d'action ont mis en lumière le préjudice subi par les producteurs africains, en particulier celle d'Oxfam qui fin 2002 a sorti une étude largement diffusée et reprise sur le sujet (Oxfam, 2002). Des contacts ont été noués entre les représentants des ONG, les associations de producteurs et les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Au symposium de l'OMC de juin

2003¹², une session spéciale a été consacrée à la question du coton où l'on pouvait déjà voir à l'œuvre la cause commune des ambassadeurs africains, des experts des ONG et des associations de producteurs, en même temps que l'absence volontaire de représentants des Etats-Unis ou de l'Union Européenne. La stratégie d'action pour Cancún a été encore plus explicitement formulée dans le même type de rencontre, cette fois à Saly au Sénégal en juillet¹³. Le « dialogue régional de Saly », organisé par le Centre International pour le Commerce et le Développement Durable (ICTSD), ENDA Tiers-Monde, Oxfam, le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPCB), réunissait la plupart des conseillers techniques des ministres et ambassadeurs se rendant à Cancún en même temps que les meilleurs experts sur le coton. Les ONG ont ainsi montré qu'elles pouvaient jouer un autre rôle que celui de la contestation (comme à Seattle en 1999). Si à Cancún aussi la protestation s'est organisée derrière les barricades de la police mexicaine, les ONG étaient également actives auprès des négociateurs des pays africains en venant étoffer leur expertise technique. Les Etats-Unis et l'Union européenne l'ont un peu appris à leurs dépens et vont peut-être regretter l'époque où les ONG étaient seulement dehors avec des pancartes.

L'après Cancún

Quelques semaines après l'échec de la Ministérielle, les quatre pays de l'initiative sectorielle sur le coton ont déposé une nouvelle proposition de rédaction du paragraphe 27 du draft de Cancún incluant leur double demande d'élimination des subventions et de compensation pour le préjudice subi :

« Nous reconnaissons l'importance du coton pour le développement d'un certain nombre de pays en développement et la nécessité d'une action urgente pour traiter les distorsions relatives au commerce international de ce produit. À cet effet, nous prenons note de la proposition du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad intitulée: "Réduction de la pauvreté: initiative sectorielle en faveur du coton" et convenons de prendre, dans les trois mois, des mesures spécifiques sur le coton. Ces mesures spécifiques comprennent l'élimination totale des subventions à l'exportation sur trois ans, ainsi que celle des soutiens internes liés à la production sur quatre ans; le tout à partir du 1^{er} janvier 2005.

¹² « Les défis à relever d'ici à la conférence de Cancun », Organisation Mondiale du Commerce, 16-18 juin 2003.

¹³ « Les subventions sur le coton à Cancun : Vers une stratégie commune cohérente des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre », Saly, Sénégal, 20-21 juillet 2003.

En outre, nous décidons de la mise en place d'un fonds transitoire de soutien à la filière coton en faveur des PMA producteurs et exportateurs nets de coton et donnons mandat au Directeur général de l'OMC de créer un groupe de travail en vue de définir les modalités pratiques d'alimentation et de mise en œuvre de ce fonds. Ce fonds demeurera en place jusqu'à l'élimination totale des subventions liées à la production et à l'exportation de coton. »¹⁴

Le texte est clair quant à l'élimination à la fois des subventions à l'exportation et des soutiens internes dans un délai de 3 ans. Il tient compte par ailleurs de la critique qui avait été soulevée concernant l'absence de fondement juridique à l'OMC pour le principe d'une « compensation ». La création d'un « fonds transitoire de soutien à la filière coton » permettrait d'aboutir au même résultat. Cette innovation institutionnelle ferait cependant de l'OMC une nouvelle agence d'aide au développement, une tendance déjà amorcée avec l'augmentation ces dernières années des fonds de l'assistance technique pour le « renforcement des capacités commerciales ». Mais là l'OMC interviendrait au-delà de sa mission d'aide en matière de politique commerciale en soutenant directement une filière de production.

La nouvelle proposition des pays africains n'a cependant pas permis à la négociation de se poursuivre. Il y a même eu une objection à l'examen de la question du coton par le Conseil général, en particulier dans la perspective de la session extraordinaire du 15 décembre 2003 qui devait relancer les négociations¹⁵. Finalement, il a bien été fait mention de l'avancement de la négociation sur le coton lors de cette réunion du 15 décembre. Le président du Conseil Général, Carlos Perez del Castillo, a constaté le blocage sur la question de la manière dont devait être traité le coton, comme dossier à part ou dans le cadre de la négociation agricole¹⁶. S'il indique des « progrès » pour « clarifier les enjeux », il ressort de sa description des travaux du Conseil Général essentiellement l'idée qu'un consensus peut être trouvé à court terme sur une forme d'aide au développement mais que l'élimination des subventions n'est pas à l'ordre du jour si ce n'est dans les hypothétiques progrès de la négociation agricole d'ensemble.

La réponse des Etats-Unis et de l'Union européenne au maintien par les pays africains de leur initiative reflète bien cette position. Côté européen, Pascal Lamy avait déjà indiqué à Cancún la réforme envisagée par la Commission concernant le coton. Le 23 septembre a été rendu publique l'ensemble de la proposition (concernant le tabac, l'huile d'olive et le coton).

¹⁴ « Réduction de la pauvreté : initiative sectorielle sur le coton. Libellé du paragraphe 27 du projet révisé de texte ministériel de Cancún », Communication du Bénin, WT/GC/W/516, 7 octobre 2003.

¹⁵ Ce dont témoigne une autre communication du Bénin toujours au nom des 4 pays coauteurs de l'initiative sectorielle en faveur du coton, WT/GC/74, 21 octobre 2003.

¹⁶ “Statement by the Chairperson of the General Council”, WTO, 15 December 2003.

Le montant total des soutiens internes est inchangé mais un découplage partiel est introduit avec 60% des soutiens distribués sous forme d'un paiement unique par exploitation et 40% sous la forme d'un paiement à la superficie (avec une superficie maximale). Dans la mesure où le système précédent reposait sur un paiement à la tonne en fonction de la différence entre le prix interne et le prix mondial, cette réforme devrait aboutir à des distorsions plus faibles sur les prix mondiaux. Mais tout système de subventions reste une incitation à produire et il n'est pas évident du point de vue de l'analyse économique et des études empiriques que ce découplage remplisse réellement son objectif. Il est par ailleurs partiel dans le sens où 40% des soutiens restent liés à la superficie cultivée.

Par ailleurs, une stratégie de soutien au secteur cotonnier africain a été annoncée le 12 février 2004 par la Commission européenne¹⁷. On y trouve réaffirmée la position européenne sur l'initiative sectorielle en faveur du coton : refus de traiter le dossier en dehors de la négociation agricole, refus du principe de la compensation mais nécessité d'une aide à la filière. La Commission insiste sur la «diversification» des économies pour mettre fin à la «dépendance» des pays africains à l'égard du coton. Le texte ne s'oppose pas à la réduction des subventions et soutiens internes -et même en affirme la nécessité- mais en indiquant que le rôle de l'Union européenne dans les distorsions de prix est marginal et que la question doit être soulevée dans le cadre des négociations agricoles. L'Union européenne préfère mettre l'accent sur l'accès au marché en invitant les autres pays à « suivre la voie tracée par l'Union avec l'initiative 'Tout sauf les armes' » (comme on l'a vu l'accent sur l'accès au marché n'est pas dénué de fondements).

En ce qui concerne les Etats-Unis, la lettre adressée par Robert Zoellick à tous les ministres du commerce des pays de l'OMC le 11 janvier 2004 mentionne bien la question spécifique du coton mais sans proposition particulière pour relancer la négociation. Le principe d'une réduction significative des subventions et soutiens internes est présenté comme un objectif des Etats-Unis mais pour l'ensemble des produits agricoles « y compris le coton », ce que l'on doit sans doute comprendre comme un refus de traiter le coton indépendamment de l'ensemble de la négociation agricole. Dans le cadre des réflexions sur le renouvellement de l'African Growth and Opportunity Act et le forum AGOA organisé à la mi-janvier, le

¹⁷ Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, « Proposition de partenariat UE-Afrique à l'appui du développement du secteur du coton », 12 février 2004.

coton ne semble pas avoir été abordé directement mais les Etats-Unis ont insisté sur la nécessité d'une diversification des économies africaines¹⁸ qui fait écho au discours européen.

III – Quel avenir pour l'initiative sectorielle en faveur du coton et quelle place le coton peut-il jouer dans le développement de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ?

Le blocage sur la question des subventions laisse penser que l'initiative sectorielle sur le coton aboutira à une forme d'aide au développement quelconque. C'est le seul point d'accord qui a émergé de la négociation à Cancún. Au mieux il s'agira d'une compensation des producteurs africains par un mécanisme de garantie de leur revenu, au pire d'une aide mal définie et mal ciblée ne parvenant pas directement aux producteurs et se substituant à d'autres formes d'aide déjà existantes. Les montants des subventions attribuées aux producteurs américains et européens laissent penser que ces pays ne sont pas à quelques millions près pour maintenir leur production cotonnière. Cette logique de la «compensation» pose cependant plusieurs problèmes et n'est pas une solution à la question posée par l'initiative sectorielle en faveur du coton.

La « compensation » n'est pas une réponse suffisante

La perte pour les producteurs africains dont on a jusqu'à présent débattu est celle liée à un prix mondial du coton anormalement bas suite aux distorsions provoquées par les subventions des pays développés. Comme on l'a vu avec les études empiriques du tableau 2, il est bien difficile d'évaluer cette perte et on peut même s'interroger sur son existence. Or il est possible que l'on passe dans cette analyse à côté du préjudice principal causé aux producteurs de coton africains. Dans les gains qu'un pays retire du commerce, les gains dynamiques sont les plus importants et ceci est particulièrement vrai pour les pays en développement¹⁹. En se spécialisant dans le coton, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad bénéficient d'une efficience accrue mais aussi d'une dynamique sectorielle où d'année en année la productivité et la compétitivité s'améliorent. L'augmentation des récoltes cotonnières dans les années

¹⁸ Réuni à l'Ile Maurice, ce forum concernait davantage les pays africains producteurs de textiles qui s'inquiètent de l'expiration fin 2004 de la clause de l'AGOA leur permettant d'utiliser des matières premières de pays tiers dans leurs exportations préférentielles vers les Etats-Unis. Cette clause pourrait être prolongée en particulier pour que les pays africains puissent faire face à la situation plus concurrentielle qui existera avec la fin du système des quotas dans le textile le 1^{er} janvier 2005. Ce débat n'est pas sans conséquence pour les producteurs africains de coton et la diversification vers le textile encouragée par les Etats-Unis et l'Union européenne.

¹⁹ Voir en particulier Wacziarg (2001).

1990 le montre, des efforts importants ont été faits avec des résultats bien visibles. La chute des cours mondiaux à partir de 1995 est venue casser cet essor de la filière cotonnière africaine, alors que la dévaluation du franc CFA en 1994 laissait espérer au contraire des gains accrus. Rembourser la différence entre le prix théorique d'un coton qui n'aurait pas été subventionné au niveau mondial et le cours que l'on a observé ces dernières années n'indemniserait pas les producteurs africains du préjudice lié à la crise qu'a traversé depuis le secteur cotonnier et les doutes qui sont apparus sur l'avenir de la filière, doutes qui ont freiné les efforts de modernisation et d'investissement. Les travaux récents sur le développement économique montrent que la hausse durable du revenu par habitant passe par l'émergence de quelques secteurs dans lesquels un phénomène de hausse de la productivité prend naissance et se diffuse ensuite au reste de l'économie. Il s'agit généralement de secteurs où le pays exporte au prix du marché mondial et peut bénéficier des gains statiques et dynamiques liés au commerce. Un examen des pays d'Afrique sub-saharienne fait apparaître un choix limité pour ces secteurs et un problème spécifique à l'Afrique est l'insuffisante insertion dans les échanges mondiaux (Subramanian et Tamirisa, 2001). Le coton étant un de ces secteurs qui ont permis un début de croissance du revenu en Afrique de l'Ouest et du Centre et un début d'augmentation de la productivité et de réduction de la pauvreté, il paraît très contestable de le laisser sous l'influence de politiques de distorsion des échanges et aucune «compensation» ne serait à même d'apporter une réponse à l'aspect dynamique du préjudice causé par les subventions.

Il y a aussi un aspect d'économie politique essentiel. En montrant le «mauvais exemple» en matière de politiques agricoles, les pays développés n'incitent pas les pays africains à poursuivre les réformes qu'ils ont engagées (d'ailleurs sous la pression de l'Europe et des Etats-Unis). Comme l'expliquent Badiane et al. (2002), la réduction des subventions sur le coton est indispensable à la poursuite de la réforme de la filière en Afrique de l'Ouest et du Centre. Le tableau 3 indique que certains pays viennent à peine d'entamer la privatisation de leurs anciennes sociétés parapubliques et l'ouverture à la concurrence du marché des intrants, de l'égrenage et de la commercialisation n'est pas toujours évidente (voir Goreux, 2003b). Il ne peut y avoir de réussite dans la libéralisation et l'augmentation de la compétitivité de la filière que dans le cadre d'un marché mondial où le signal du prix n'est pas faussé et où les producteurs savent où leurs efforts les mènent. Distribuer de l'aide sous une forme ou une autre peut certes régler provisoirement le manque de revenus des producteurs cotonniers africains mais n'assure pas leur avenir. Comment les convaincre d'adopter un système dans

lequel leur revenu dépendra directement du cours mondial du coton, quand on sait que ce cours sera artificiellement maintenu bas ou rendu plus volatile par l'effet des subventions américaines et européennes ? La réforme locale et la libéralisation globale vont de pair, plutôt que de se servir de l'absence de progrès dans l'une pour ne pas faire l'autre.

On peut enfin questionner cette volonté de faire reposer sur des pays parmi les plus pauvres du monde le coût d'une politique visant à garantir les revenus d'une poignée d'agriculteurs vivant dans les deux plus grandes puissances économiques mondiales²⁰. Les pays africains ayant l'avantage comparatif dans le coton, ils ne peuvent être tenus responsables des difficultés des producteurs américains et européens. Personne ne conteste que ces derniers puissent être dans une situation de précarité (relative toutefois vis-à-vis de celle des paysans africains...) et aient aussi le droit à une aide. Mais pourquoi choisir alors une forme d'intervention qui porte préjudice aux producteurs du monde en développement ? En renonçant à sa production de coton et en l'important d'Afrique sub-saharienne, l'Europe réalisera une économie substantielle (elle le paierait trois fois moins cher selon Louis Goreux, 2003a) et pourrait mieux rémunérer ses anciens producteurs de coton quand bien même ceux-ci ne travailleraient plus ! Leur reconversion dans une autre production agricole est par ailleurs tout à fait envisageable alors que la diversification de l'agriculture africaine est problématique (sols et climats peu adaptés à d'autres cultures complémentaires des cultures vivrières). Ce qui est donc en jeu est clair : il s'agit de maintenir les producteurs américains et européens dans leur activité traditionnelle sans les contraindre à une reconversion et sans leur donner un revenu qui ne soit pas lié à leur production. Et pour ce faire l'Europe et les Etats-Unis recommandent aux producteurs africains de changer d'activité, de se diversifier, de recevoir des revenus de compensation pour diminuer leur production. Cette position est moralement intenable et suscitera vis-à-vis de l'Europe et des Etats-Unis, tout autant que de l'OMC, une contestation de la société civile dont il sera difficile de nier la légitimité.

Les pays d'Afrique Sub-saharienne ont suffisamment de défis à relever en matière de développement pour ne pas leur ajouter une crise dans un secteur vital pour leur économie et une reconversion qui n'a pas lieu d'être puisqu'ils sont parmi les producteurs les plus compétitifs du marché mondial. Quand bien même une compensation financière généreuse viendrait atténuer les effets de la reconversion, on peut penser que les ressources

²⁰ Le contraste est saisissant. Ainsi Oxfam (2002) peut souligner que 25000 agriculteurs américains vont recevoir dans les 10 prochaines années 3,5 milliards de dollars soit trois fois le budget de l'Agence américaine pour le développement (USAID) pour 500 millions d'Africains...

administratives et économiques des pays africains seraient plus utiles dans l'éducation et la santé que dans la reconversion de plusieurs centaines de milliers d'agriculteurs.

Libéralisation des échanges ou traitement spécial et différencié?

Certains négociateurs à Cancún ont voulu relever une contradiction dans les demandes des pays africains entre la libéralisation souhaitée pour le secteur cotonnier et l'attachement au traitement spécial et différencié et à ses souplesses permettant la mise en place de protections temporaires et de moindres exigences de démantèlement des barrières à l'échange. Or elle n'existe pas forcément. L'analyse économique montre que les pays d'Afrique sub-saharienne disposent d'un avantage comparatif dans certains produits comme le coton. Il est alors normal qu'ils se spécialisent dans ce type de secteur et puissent bénéficier du gain à l'échange pour peu que les prix mondiaux ne subissent pas de distorsion. Il y a ensuite d'autres secteurs où les pays africains n'ont pas encore d'avantage comparatif mais pourront en avoir un. Ces secteurs ne doivent pas être protégés sur le modèle de l'industrie dans l'enfance dont les abus ont profondément appauvri l'Afrique dans le passé avec les stratégies d'import-substitution. Mais des travaux économiques récents²¹ plaident pour qu'une attention spéciale soit portée à ces secteurs et que leur libéralisation s'accompagne de politiques actives visant à encourager leur développement. Une protection temporaire peut tout à fait s'envisager dans ce cadre avec une insertion progressive dans l'économie mondiale comme cela a été pratiqué par beaucoup d'économies asiatiques émergentes. Il est donc raisonnable de revendiquer une libéralisation immédiate pour les secteurs où l'avantage comparatif existe déjà (coton) et des mesures de flexibilité vis-à-vis des disciplines de l'OMC dans le cas des secteurs où l'avantage comparatif n'est que potentiel.

Toute la difficulté dans cette démarche est bien sûr de pouvoir déterminer à l'avance les secteurs où un avantage comparatif existe «potentiellement» et le risque est de voir dans cette approche la justification de politiques protectionnistes aux effets désastreux sur les économies. Seuls des mécanismes de marché au niveau domestique et un gouvernement aux interventions sélectives et efficaces peuvent permettre de réussir une stratégie de ce type. Malgré des difficultés institutionnelles certaines et des marchés encore peu solides, il n'y a cependant pas de raison de d'en exclure les pays d'Afrique sub-saharienne, ni de les obliger à choisir entre le traitement spécial et différencié et une véritable libéralisation des échanges.

²¹ En particulier Baumol et Gomery (2000).

Le traitement spécial et différencié ayant par ailleurs montré ses limites²², la demande par des PMA d'une libéralisation des échanges est plutôt une bonne nouvelle. Elle signifie une évolution vers la reconnaissance du rôle positif que peut jouer une politique commerciale ouverte dans le développement²³ et mériterait à ce titre d'être encouragée. Les expériences de développement sont variées et des pays ont pu se développer sur la base d'une ouverture unilatérale de leurs échanges tandis que d'autres ont utilisé des politiques industrielles actives avec protectionnisme temporaire. Dans les deux cas l'objectif est le même, favoriser l'émergence d'activités pouvant permettre d'augmenter la productivité d'ensemble du pays et différentes politiques permettent d'y arriver, toutes faisant appel à des mécanismes de marché mais avec différents types de politiques commerciales et industrielles. L'OMC doit permettre aux pays en développement de choisir parmi ces différentes stratégies.

La diversification des économies africaines

Comme on l'a vu, la nécessité d'une diversification des économies africaines est un leitmotiv du discours européen et américain quand la question du coton est évoquée. Elle est souhaitable dans le sens où la trop grande dépendance du PIB d'un pays à l'égard d'une seule matière première dont le cours est très volatile est un frein à la croissance. Les travaux de Turnovsky et Chattopadhyay (1998) montrent que différents types de volatilité affectent la croissance d'un pays parmi lesquels la volatilité des termes de l'échange et de la production. La concentration de l'activité économique dans un secteur comme le coton accroît ces deux types de volatilité. Comme indiqué précédemment, les subventions au coton des pays développés pourraient avoir un impact significatif sur les économies africaines par le biais de cette volatilité accrue.

La solution du point de vue de l'Union européenne et des Etats-Unis serait alors pour les pays africains de réduire leur « dépendance » vis-à-vis du coton en développant d'autres secteurs, le plus évident étant celui du textile. Ce raisonnement pose deux problèmes.

D'abord, il contient implicitement l'idée que le développement est synonyme d'industrialisation et d'abandon des secteurs primaires. Or un secteur agricole peut être un secteur dynamique, compétitif et assurer une progression du revenu par habitant. Des pays comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande ont des économies dans lesquelles le secteur primaire occupe une large part du PIB et sont des pays parmi les plus riches. Le

²² Et plus généralement l'ensemble des systèmes de préférences accordés aux pays en développement comme l'expliquent Ozden et Reinhardt (2003).

²³ Voir Wacziarg et Welch (2003) pour une confirmation empirique du lien entre le commerce et la croissance.

développement de l’Australie s’est construit en grande partie sur la laine²⁴. Une diversification de l’économie par ailleurs ne signifie pas une substitution d’un secteur à un autre et encore moins la condamnation d’un secteur qui fonctionne en Afrique sub-saharienne et a pu jouer un rôle dans la diminution de la pauvreté –le coton– à une hypothétique industrie textile qui dans les économies concernées n’a jamais pu émerger. Il ne va pas de soi qu’il faille pour les gouvernements d’Afrique de l’Ouest et du Centre renoncer à investir dans le coton et consacrer leurs rares ressources à une industrie du type textile (et pour l’aide au développement se réorienter vers cette nouvelle industrie). L’enjeu est moins celui d’une « diversification » des économies que le choix de quelques secteurs clés pouvant conduire à une hausse de la productivité du pays. La modernisation du secteur du coton pourrait être un objectif plus intéressant pour les stratégies de développement africaines (en tout cas à court terme) que la mise en place de plans de développement ad hoc de nouvelles industries.

On peut ensuite s’interroger parmi ces industries devant diversifier les économies africaines sur le choix du textile. Il semble naturel qu’un pays produisant du coton élargisse son champ d’activité en transformant le coton fibre en tissus puis éventuellement en vêtements. Il y a par ailleurs les exemples du Pakistan ou de la Chine, principaux producteurs et exportateurs de coton dans le passé qui aujourd’hui ont connu un tel développement de leur secteur textile qu’ils sont devenus importateurs nets. De l’Angleterre du 19^{ème} siècle (dont la Révolution industrielle a débuté dans le secteur du coton) à l’Ile Maurice dans les années 1970, le secteur textile a dans un grand nombre d’expériences de développement été le secteur clé de l’industrialisation (et comme on le voit dans le cas de l’Ile Maurice indépendamment d’une production locale de fibres textiles). Cela ne veut cependant pas dire que le secteur textile serait obligatoirement le salut des économies d’Afrique de l’Ouest et du Centre. Il se pose d’abord la question de savoir si ces économies ont un avantage comparatif dans le textile. Certaines d’entre elles (il est important de distinguer les pays) en ont peut-être un ou pourraient en avoir un si un certain nombre d’investissements étaient réalisés mais actuellement moins de 5% du coton produit dans l’UEMOA est transformé sur place²⁵. Cette situation peut s’expliquer par des obstacles structurels, institutionnels qui même une fois levés ne garantissent pas la pérennité d’un secteur textile en Afrique de l’Ouest et du Centre car les activités textiles pourraient être relativement plus productives ailleurs. A titre d’exemple, le secteur textile est fortement consommateur d’énergie dont la production est insuffisante et la

²⁴ Voir McLean, Ian W., Taylor, Alan M., “Australian Growth. A California Perspective” dans Rodrik (éd.) (2003).

²⁵ Selon l’Organisation professionnelle des industries cotonnières et textiles (OPICT) des pays de l’UEMOA.

distribution problématique dans bon nombre de pays de la région. Le choix de l'industrie textile pourrait s'avérer un mauvais choix de spécialisation.

Seuls des prix sans distorsion et des marchés relativement concurrentiels peuvent envoyer les signaux aux entreprises et aux gouvernements aboutissant aux bons choix de spécialisation internationale. Or le secteur textile est par ailleurs après l'agriculture le secteur le plus protégé et la disparition du système des quotas le 1^{er} janvier 2005 en application de l'Accord sur le Textile et le Vêtement (ATV) de l'OMC va entraîner une profonde modification des parts de marché actuelles, sans forcément diminuer le niveau de la protection (d'autres politiques protectionnistes ont déjà pris le relais des quotas qui disparaissent). C'est à l'abri de la protection des quotas que certains pays ont développé une industrie textile ou via des accords préférentiels (comme l'AGOA évoqué plus haut). Une spécialisation artificielle des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre dans le secteur textile grâce à des accords préférentiels (type AGOA et Cotonou) leur assurant un accès au marché dans les pays développés pourrait être perverse. Plutôt que de donner naissance à un secteur compétitif capable d'augmenter la productivité du pays avec des effets de « spillovers » dans le reste de l'économie, on risquerait d'avoir une industrie sans aucune incitation à dégager des gains de productivité drainant les ressources et les investissements aux dépens d'autres secteurs. Par ailleurs, les Etats-Unis et l'Union européenne se sont à la fois engagés à faire disparaître leurs quotas dans le textile dont sont victimes principalement des économies asiatiques (en particulier la Chine) et à maintenir des avantages pour leurs pays partenaires privilégiés (pays ACP et méditerranéens pour l'Europe, pays d'Amérique Centrale et africains dans l'AGOA pour les Etats-Unis) afin que leurs industries puissent faire face à la nouvelle concurrence asiatique. Ou bien la première promesse est tenue et alors le secteur textile se portera mal dans les pays africains et d'Amérique centrale compétitifs uniquement à travers leurs préférences commerciales. Ou bien la seconde promesse est tenue et le marché du textile restera durablement soumis à des choix protectionnistes appauvrissant globalement l'économie mondiale et entraînant de mauvaises spécialisations. Dans les deux cas, on voit mal l'intérêt pour les pays de l'initiative sectorielle sur le coton qui n'ont pas encore d'industrie textile conséquente à se « diversifier » dans le textile et le vêtement.

Comment surmonter le blocage politique actuel ?

L'engagement pris à Doha de faire du commerce un moteur du développement et les accords successifs à l'OMC concernant l'utilisation des subventions en général et dans

l'agriculture en particulier ne rendent pas possible de conserver à long terme les dispositifs actuels de soutien au coton en Europe et aux Etats-Unis. Tant l'Union européenne que les Etats-Unis ont par ailleurs indiqué que ces soutiens devaient disparaître. Le blocage actuel est donc avant tout politique. Il s'agit pour eux d'accompagner le déclin de leur production de coton.

Il y a sans doute peu d'espoirs de voir évoluer les positions américaines et européennes à court terme. Aux Etats-Unis, le lobby cotonnier est jugé comme l'un des plus efficaces au monde, avec des personnes clés dans les commissions du Congrès et du Sénat chargées du commerce et des questions agricoles. Les Etats producteurs de coton sont par ailleurs essentiels à la réélection du président George W. Bush. En Europe, les gouvernements grecs et espagnols s'opposeront à la disparition du système actuel même si une réforme est enclenchée au niveau européen. En dehors de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne qui soutiennent l'initiative sectorielle africaine, un pays comme la France qui ne produit pas de coton craint la contagion à d'autres produits d'une remise en cause des subventions cotonnières. La France soutient donc surtout l'idée d'une compensation des pertes financières. Au sommet du G8 en juin 2003, le président Jacques Chirac avait bien proposé un moratoire sur toutes les subventions accordées à des produits agricoles exportés par les pays africains mais avec une ambiguïté sur la nature des subventions concernées : uniquement celles à l'exportation ou aussi les soutiens domestiques ? La proposition française avait de toute façon été rejetée par les Etats-Unis.

Il faudra donc de la patience aux pays africains pour qu'ils voient enfin leur proposition adoptée à l'OMC mais leur dossier est suffisamment solide pour que les chances de succès soient bonnes à moyen terme. On leur a reproché d'avoir été trop intransigeants à Cancún²⁶ mais l'intransigeance a été réciproque dans le cas du coton. Une manière d'avancer dans la négociation sera certainement de traiter la question dans le cadre plus général de l'agriculture sans faire du coton un produit à part et pourquoi pas d'examiner les problèmes de l'ensemble de la filière textile comme le suggèrent les Etats-Unis. Les accords à l'OMC passent par des concessions réciproques et il faudra certainement que les pays africains acceptent de donner quelque chose en échange de la disparition des subventions cotonnières. Etant donné leur intérêt économique dans cette production, un compromis sur d'autres thèmes de la négociation paraît acceptable. Le pas le plus difficile à franchir sera pour les Américains et les

²⁶ Voir en particulier la tribune de Robert Zoellick dans le Financial Times du 22 septembre 2003 parlant de « Won't-do countries ».

Européens de renoncer aux mécanismes de soutien des produits agricoles exportés par les PMA mais la pression sera croissante de la part des gouvernements des pays en développement, de la société civile et des ONG. Comme l'explique Cattaneo (2003), cette « pression » a pu jouer de façon contre-productive à Cancún en empêchant un compromis et en créant des attentes trop élevées pour les pays africains. Ils devront certainement davantage rentrer dans le rang du jeu diplomatique de la négociation et moins faire appel à « l'opinion publique » mais celle-ci exerce néanmoins une pression utile qui leur servira à faire aboutir leur proposition. Les menaces de passer à une approche régionale n'y feront rien, les Etats-Unis comme l'Union européenne ont besoin d'un accord commercial multilatéral avec les pays en développement et celui-ci passera par un règlement de la question du coton.

L'avenir de la production cotonnière africaine

En attendant, on peut se demander ce qu'il va advenir de la filière cotonnière africaine. Les études économiques prévoient à moyen terme le maintien du coton à un cours relativement faible, en dessous de la moyenne de long terme de 70 cents par livre²⁷. Le coton africain reste cependant rentable dès lors que le cours est supérieur à 50 cents. Il y a par ailleurs des marges de progrès dans la compétitivité de la filière en améliorant les rendements, la fourniture des intrants, la qualité de la récolte, les infrastructures de transport. Il est important que les efforts de modernisation se poursuivent en l'absence même d'un règlement rapide de la question à l'OMC et l'aide internationale peut certainement y jouer un rôle même si elle ne doit pas être acceptée comme substitut à la disparition des subventions des pays développés mais comme complément en attendant que cette disparition soit effective.

Le risque pour le coton africain provient à la fois du taux de change du dollar qui lorsqu'il est faible diminue le prix reçu en francs CFA et des modifications de la demande chinoise. La conjonction d'un dollar faible et d'un montant élevé de subventions (entraînant une surproduction) pourrait aboutir à une nouvelle crise. A plus long terme, le défi que devra relever le secteur coton en Afrique est celui des évolutions technologiques. Le coton transgénique occupe déjà la moitié des surfaces cultivées en Chine et aux Etats-Unis. La compétitivité des pays africains face à des productions très intensives en capital repose sur les caractéristiques du coton dont le rendement ou la qualité n'ont pu être jusqu'à maintenant vraiment améliorés par la sélection des semences. La moindre qualité de la récolte mécanique

²⁷ Projections du CCIC, Estur (2004).

par rapport à la récolte manuelle avantage par ailleurs les pays à bas salaires. Ceci pourrait être remis en cause par le génie génétique et l'amélioration des techniques de récolte.

*

Quelque part la disparition des subventions au coton que demandent les pays africains est inéluctable, la question étant plutôt de savoir quand cela va avoir lieu. Terry Townsend, le directeur du Comité Consultatif International sur le Coton se veut optimiste mais envisage qu'il faudra peut-être 20 ans pour y parvenir (Townsend, 2003a). Le coton est aujourd'hui un dossier symbole à l'OMC qui sert de test à la manière dont les intérêts des pays en développement peuvent être pris en compte par l'institution. Il ne faudrait pas que ce caractère symbolique nuise aux filières cotonnières africaines et plus globalement aux choix en matière de développement de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. L'effet réel des subventions américaines, européennes et chinoises est pour le moment mal connu et d'importantes recherches restent à mener. Cela ne doit pas servir de prétexte à un statu quo car l'observation du marché du coton montre bien que des pays compétitifs comme ceux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre n'y trouvent pas la place qui devrait être la leur et le niveau global des stocks et des subventions indique bien qu'il s'agit d'un marché soumis à différentes distorsions. Les réformes internes que ces pays doivent mener sont cependant déterminantes mais la position défendue ici est que ces réformes dépendent elles-mêmes des décisions qui seront prises à l'OMC. En ce sens, le caractère symbolique de l'initiative coton a aussi une influence sur la vie concrète de plusieurs millions de personnes vivant en Afrique de l'Ouest et du Centre, ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

Tableau 1. Principaux acteurs du marché mondial du coton (fibre) et niveau des subventions en 2001/2002

Pays	Exportations 2001/2002 (milliers de tonnes)	Rang	Production 2001/2002 (milliers de tonnes)	Rang	Subventions 2001/2002 (millions de dollars)	Aide directe aux exportations (millions de dollars)
Etats-Unis	2 395	1	4 420	2	3 001	100
Ouzbekistan	810	2	1 055	5	-	-
Afrique francophone	769	3	1 058	6	-	-
Bénin	148		172		20	-
Burkina Faso	123		158		-	-
Mali	139		240		14	-
Tchad	60		68		-	-
Australie	662	4	723	9	-	-
Union européenne	363	5	542	10	979	-
Brésil	147	7	766	8	10	-
Egypte	84	11	317	12	23	-
Chine (continentale)	74	12	5 320	1	1 196	21
Pakistan	39	17	1 802	4	-	-
Turquie	28	21	922	7	59	-
Mexique	19	25	92	17	18	-
Inde	9	31	2 686	3	500	-
Monde	6 471		21 505		5 844	

Source: CCIC

Tableau 2. Les études empiriques sur l'impact des subventions au coton

Etude	Méthode	Période	Impact de la disparition des subventions sur le prix mondial	Perte / Gain
FAPRI (2002)	Equilibre partiel	Moyenne sur 10 ans (projection 2002/03 à 2011/12)	+11,4%	La disparition des subventions augmenterait les exportations africaines de 12,6%
CCIC (2002&2003)	Equilibre partiel	2001/02	+70%	Perte de 920 millions de dollars pour les producteurs africains
		2002/03	+15%	Perte de 230 millions de dollars pour les producteurs africains
Tokarick (2003)	Equilibre partiel	2000	+2.8%	Gain de 95 millions de dollars pour les Etats-Unis grâce aux subventions
Goreux (2004a)	Equilibre partiel	Moyenne sur 5 ans (1997/98-2001/02)	+12%	Perte de 178 millions de dollars pour les producteurs africains CFA (Bénin 22 millions, Burkina Faso 19 millions, Mali 30 millions et Tchad 11 millions)
Shepherd (2004)	VAR	Simulation 1997-2001	Impact positif mais non significatif (réduction de 10%, 50% et 90% des subventions américaines)	-

Tableau 2

Tableau 3. L'organisation des filières cotonnières africaines

Pays	Organisation de la filière et réformes	Fixation des prix
Bénin	Privatisation de la fourniture des intrants en 1992 et de l'égrenage en 1995. Des quotas existent cependant pour l'achat de coton par les différentes compagnies (fixés par une organisation professionnelle)	Fixation des prix pour tout le pays au début de la période de vente
Burkina Faso	Monopole de la SOFITEX (privatisée) sur l'achat du coton graine. En 1999, les producteurs ont acquis 30% de la société. Ils détiennent par ailleurs une majorité dans le comité qui décide de l'achat des intrants. Vente de deux unités d'égrenage pour mettre fin au monopsonie.	Prix plancher annoncé avant les semis, bonus si un bénéfice est réalisé à ce prix
Côte d'Ivoire	La CIDT a été divisée en trois sociétés en 1998. L'une est encore détenue partiellement par l'Etat, les deux autres sont privées. Chacune détient un monopole géographique pour l'achat du coton graine.	Prix annoncé au début de la période de commercialisation et système de bonus
Ghana	Libéralisation en 1995, 12 sociétés présentes sur le marché en mars 2003.	Fixation des prix par un comité auquel participe le gouvernement
Mali	Monopole de la CMDT -toujours parapublique- qui organise la distribution des intrants et des crédits. Des sociétés privées peuvent opérer sur le marché des intrants	Prix fixés par la CMDT
Tchad	Monopole de CotonChad détenu à 75% par l'Etat.(distribution des intrants, achat du coton graine, égrenage, commercialisation). Projet de réforme en cours.	Prix uniforme fixé par CotonChad
Tanzanie	Libéralisation en 1994. Concurrence entre les anciennes coopératives et de nouveaux acteurs privés. Rôle de régulation encore important de l'Etat et du Cotton Board.	Prix "indicatifs" annoncés
Zimbabwe	Libéralisation amorcée en 1995. Privatisation de la Cotton Company en 1997 (l'Etat détient 25% du capital).	Pas d'intervention sur les prix

Source: Baffes (2004), Goreux (2003), Nylandsted Larsen (2003), Banque mondiale.

Références

- Badiane, Ousmane, Ghura, Dhaneshwar, Goreux, Louis et Masson, Paul (2002). "Cotton Sector Strategies in West and Central Africa", World Bank Policy Research Working Paper 2867, July 2002.
- Baffles, John (2003). "Cotton and Developing Countries: A Case Study in Policy Incoherence", Trade Note, World Bank, 10 September 2003.
- Baffles, John (2004). "Cotton: Market Setting, Trade Policies, and Issues", World Bank Policy Research Working Paper 3218, February 2004.
- Baffles, John, de Gorter, Harry (2003). "Decoupling Support to Agriculture: An Economic Analysis and Recent Experience", Annual World Bank Conference on Development Economics, Paris, 15-16 mai.
- Banque mondiale (2004). *Global Economic Prospects 2004. Realizing the Development Promise of the Doha Agenda*.
- Baumol, William J., Gomory, Ralph E. (2000). *Global Trade and Conflicting National Interests*, The MIT Press.
- Beghin, John C., Aksoy, Ataman (2003). "Agricultural Trade and the Doha Round: Lessons from Commodity Studies", Center for Agricultural and Rural Development, Briefing Paper 03-BP 42, July 2003.
- Cattaneo, Olivier (2003). "Cotton: A Wrong Case or a Case for Equity?", Evian Group Webletter, November 2003.
- Diouf, El Hadji (2003). "The Survival of African Cotton Between Negotiation and Dispute at the WTO", Trade Negotiations Insights. From Doha to Cotonou, vol. 2, n° 3, June 2003.
- Estur, Gérald (2003a). "Le coton africain dans le marché mondial", Comité Consultatif International du Coton, 3 mars 2003.
- Estur, Gérald (2003b). "La compétitivité du coton de la zone franc dans le marché mondial", Comité Consultatif International du Coton, 18 juin 2003.
- Estur, Gérald (2004). "La volatilité des prix sur le marché mondial du coton", Comité Consultatif International du Coton, 5 mars 2004.
- FAPRI (2002). "The Doha Round of the World Trade Organization: Appraising Further Liberalization of Agricultural Markets", Food and Agricultural Policy Research Institute, Iowa State University and University of Missouri-Columbia, Working paper 02-WP 317, November 2002.
- Fortucci, Paula (2002). "The Contributions of Cotton to Economy and Food Security in Developing Countries", FAO.
- Goreux, Louis (2003a). "Les producteurs de coton des pays CFA face aux subventions américaines et européennes", juillet 2003.
- Goreux, Louis (2003b). "Reforming the Cotton Sector in Sub-Saharan Africa", Second Edition, Africa Region Working Paper Series No. 62, World Bank, November 2003.
- Goreux, Louis (2004a). "Prejudiced Caused by Industrialized Countries Subsidies to Cotton Sectors in Western and Central Africa", Second edition, January 2004.
- Goreux, Louis (2004b). "Cotton After Cancun", January 2004.
- Hazard, Eric (2003). "Le coton AOC et son insertion dans les échanges internationaux", Enda Prospectives Dialogues Politiques, 19 juillet 2003.

- Hoekman, Bernard, Michalopoulos, Constantine et Winters, Alan L. (2003). "More Favorable and Differential Treatment of Developing Countries: Toward a New Approach in the WTO", World Bank Policy Research Working Paper 3107, August 2003.
- Nylandsted Larsen, Marianne (2003). "Quality Standard-Setting in the Global Cotton Chain and Cotton Sector Reforms in Sub-Saharan Africa", IIS/GI. Kongevej Working Paper 03.7, Institute for International Studies, Copenhagen, August 2003.
- ICAC (2002). "Production and Trade Policies Affecting the Cotton Industry". A Report by the Secretariat of the International Cotton Advisory Committee, July 2002.
- ICAC (2003). "Impacts of Government Measures on African Cotton Producers", 13 October 2003.
- Miroudot, Sébastien (2004). "L'enjeu du coton", Géopolitique africaine, n°13, hiver 2004, p.43-57.
- OCDE (2003). "Evénement spécial. Le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre et Cancun", Note d'information sur les échanges entre acteurs à Paris, Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 2 septembre 2003.
- OMC (2003). "Réduction de la pauvreté: initiative sectorielle en faveur du coton", Proposition conjointe du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad, Comité de l'agriculture, session extraordinaire, 4 août 2003, TN/AG/GEN/6.
- Oxfam (2002). "Cultivating Poverty. The Impact of US Cotton Subsidies on Africa", Oxfam Briefing Paper n°30, October 2002.
- Ozden, Caglar et Reinhardt, Eric (2003). *The Perversity of Preferences: The Generalized System of Preferences and Developing Country Trade Policies, 1976-2000*, World Bank Policy Research Working Paper, n° 2955, January.
- Rodrik, Dani (éd.) (2003). *In Search of Prosperity. Analytic Narratives on Economic Growth*, Princeton University Press.
- Shepherd, Ben (2004). "The Impact of US Subsidies on the World Cotton Market: A Reassessment", Groupe d'Economie Mondiale, March 2004.
- Srinivasan, T. N. (1998). *Developing Countries and the Multilateral Trading System*, Westview Press.
- Subramanian, Arvind, Tamirisa, Natalia (2001). "Africa's Trade Revisited", IMF Working Paper WP/01/33, March 2001.
- Tokarick, Stephen (2003). "Measuring the Impact of Distortions in Agricultural Trade in Partial and General Equilibrium", IMF Working Paper WP/03/110, May 2003.
- Townsend, Terry (2003a). "Subsidies Beyond 2006", International Cotton Advisory Committee, 2 October 2003.
- Townsend, Terry (2003b). "Impacts of Government Measures on African Cotton Producers", International Cotton Advisory Committee, 13 October 2003.
- Turnovsky, Stephen J., Chattopadhyay, Pradip (1998). "Volatility and Growth in Developing Economies: Some Numerical Results and Empirical Evidence", University of Washington.
- Wacziarg, Romain (2001). "Measuring the Dynamic Gains from Trade", The World Bank Economic Review, Vol. 15, No. 3, p. 393-429.
- Wacziarg, Romain, Welch, Karen Horn (2003). *Trade Liberalization and Growth: New Evidence*, NBER Working Paper 10152.
- Zongo, Tertius (2002). "Le rôle du coton dans le développement économique", discours prononcé lors de la conférence sur les négociations sur le coton et le commerce global, Washington, 8-9 juillet 2002.